



Calendrier :

BAFA 2011	Date :	Tarif :
Formation Générale	22 au 29 Octobre 2011 - Greniers du Roy -	350 € (+ adh MJC)
Stage d'Approfondissement	24 au 29 Octobre 2011 - Greniers du Roy -	275 € (+ adh MJC)

Tous les stages sont en externat à Villemur sur Tarn



Aides :

Des aides sont possibles pour co-financer le BAFA : la bourse BAFA (CAF & MSA), l'employeur, la Jeunesse au Plein Air (JPA), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCP) et le CCAS de la Mairie de Villemur sur Tarn..

Le PIJ de Villemur sur Tarn (05.34.27.06.78) est un relais d'informations incontournable pour toutes ces recherches.



Inscriptions :

Un dossier d'inscription est à retirer à la MJC et doit être complété avant le 1er jour du stage. La MJC se réserve la possibilité d'annuler le stage si le nombre de stagiaires est inférieur à 12 inscrits. Un programme complet sera transmis avant le début de la formation.

Dossier & Info. à la MJC de Villemur sur Tarn

Maisons Mitoyennes - 2 av. de la Gare - 31340 VILLEMUR SUR TARN
05.34.27.06.78 mjc.villemur@wanadoo.fr mjcvillemursurtarn.fr

Partenaires :



Villemur-sur-Tarn

Formation BAFA OCTOBRE 2011





Le B.A.F.A c'est quoi ?

La **B.A.F.A** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est une formation permettant d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et/ou des adolescents dans les Accueils Collectifs de Mineurs. Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs ou de vacances.

Passer le B.A.F.A est une démarche individuelle d'engagement social et citoyen, basé sur le volontariat, pour une mission éducative temporaire.

Source : <http://www.bafa-bafd.gouv.fr/>



Le B.A.F.A à la MJC



Association d'éducation populaire sur Villemur depuis plus de 20 ans, la MJC met en oeuvre son projet associatif afin de favoriser la formation tout au long de la vie et de permettre à chacun d'accéder à l'autonomie.

La Formation B.A.F.A proposée par la MJC Villemur répond à ces objectifs :

- Former des encadrants compétents au service des enfants et des adolescents.
- Être acteur d'une action éducative au quotidien.
- Permettre l'accès à une formation polyvalente afin d'intervenir dans différentes structures d'animation.
- Promouvoir une formation citoyenne où le stagiaire est acteur de sa formation.



Un suivi individualisé

De l'inscription à la validation BAFA, la MJC et le PIJ de Villemur-sur-Tarn mettent tout en oeuvre pour faciliter la vie des stagiaires.

Une aide à la recherche de stages pratiques mais également de structures recherchant des animateurs/trices BAFA est à disposition au PIJ de Villemur.



Point Information Jeunesse de Villemur sur Tarn
Maisons Mitoyennes - 2 av. de la Gare - 31340 VILLEMUR/TARN
05.34.27.06.78 pij.villemur@wanadoo.fr



Cycle de Formation BAFA :

Stagiaire 17 ans minimum



Il faut impérativement avoir 17 ans révolus au premier jour de la première session de formation (Formation Générale)

1ère étape
Formation Générale
8 jours

2ème étape
Stage Pratique
14 jours mini.

3ème étape
Stage d'Appro.
6 jours

VALIDATION BAFA

Cette session prépare aux fonctions d'animateurs d'accueil de loisirs ou de séjour de vacances. Les thèmes abordés sont : connaissance de l'enfant et de l'adolescent, vie quotidienne et vie de groupe, législation, hygiène et santé, projet(s)... Il est également proposé des situations d'animation sous forme de jeux de rôle.

Le stage pratique doit s'effectuer en séjour de vacances ou en accueil de loisirs sur une durée totale de 14 jours effectifs minimum. Il doit permettre la mise en oeuvre et l'expérimentation des acquis de la formation générale. Il doit se dérouler au plus tard 18 mois maximum après la session de formation générale.

Cette session d'Approfondissement a pour but de compléter la formation du stagiaire et faire un bilan des deux étapes précédentes et de reprendre certains contenus. Cette session est également axée sur une thématique précise. Ex: Théâtre, Expressions, Arts Plastiques, Jeux Sportifs...



Si toutes les étapes ont été validée sans dépasser une durée de 30 mois (sauf dérogation).